

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

Fiche signalétique du 08/5/2024, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: OMEGA PLUS

Code commercial: 01.008

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé manuel

Emploi exclusivement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 -

fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)

Centre Antipoisons Tel. 0140054848

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions particulières:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 1% - < 3%	PPG-2 methyl ether	CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH No.: 01-21194500 11-60	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
14 ppm	methylchloroisothiazoli none, methylisothiazolinone	Numéro 613-167-00-5 Index: CAS: 55965-84-9 REACH No.: 01-21207646 91-48	 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330  3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310  3.2/1C Skin Corr. 1C H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100. EUH071 Limites de concentration spécifiques: C >= 0,6%: Skin Corr. 1C H314 0,06% <= C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 0,6%: Eye Dam. 1 H318 0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction appropriés :
 - Eau.
 - Dioxyde de carbone (CO₂).
 - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 - Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 - La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - PPG-2 methyl ether - CAS: 34590-94-8
 - UE - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Notations: Skin
 - ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - Notations: Liver & CNS eff
- Valeurs limites d'exposition DNEL

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

PPG-2 methyl ether - CAS: 34590-94-8

Travailleur industriel: 308 mg/m³ - Consommateur: 37.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 283 mg/m³/d - Consommateur: 121 mg/m³/d - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 36 mg/m³/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

Travailleur industriel: 0.04 mg/m³ - Consommateur: 0.04 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: 11

Travailleur industriel: 0.02 mg/m³ - Consommateur: 0.02 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 0.11 mg/m³/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: 09

Consommateur: 0.09 mg/m³/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

PPG-2 methyl ether - CAS: 34590-94-8

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 19 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 70.2 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 7.02 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.74 mg/kg

Cible: émission occasionnelle - valeur: 190 mg/l

Cible: STP - valeur: 4168 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 190 mg/l

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

Cible: Eau douce - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: KITER09 - valeur: 0.23 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.027 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.027 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

Couleur:	blanc laiteux	--	--
Odeur:	Inodore	--	--
Seuil d'odeur :	sans odeur	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.D.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	--	--
Inflammabilité:	Non inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.D.	--	--
Point d'éclair:	non inflammable	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.D.	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
pH :	9	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	miscible	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non miscible	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.D.	--	--
Pression de vapeur:	N.D.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1,02 kg/L	--	--
Densité de vapeur relative:	N.D.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Propriétés explosives:	N.D.	--	--
Taux d'évaporation :	N.D.	--	--
Miscibilité:	N.D.	--	--
Conductibilité:	N.D.	--	--
Viscosité:	N.D.	--	--
Propriétés oxydantes:	N.D.	--	--
Liposolubilité:	N.D.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.D.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

PPG-2 methyl ether - CAS: 34590-94-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9510 mg/kg/d

Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 3.35 mg/l - Durée: 15 - Source: VAPORE methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

a) toxicité aiguë:

Test: 28 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 64 mg/kg

Test: 28 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 87.12 mg/kg

Test: 29 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.33 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer des brûlures cutanées - Remarques : Les symptômes peuvent inclure des douleurs, de graves rougeurs locales et des lésions tissulaires.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Oui

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

PPG-2 methyl ether - CAS: 34590-94-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

- Point final: EC10 - Espèces: BACT = 4168 mg/l - Durée h: 18
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.5 mg/l - Remarques: 22gg
Point final: EC26 - Espèces: Daphnie > 0.5 mg/l - Remarques: 22gg
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.19 mg/l - Durée h: 96
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 0.16 mg/l - Durée h: 48
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.00049 mg/l - Durée h: 48
Point final: ErC50 - Espèces: Algues = 0.0052 mg/l - Durée h: 48
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.05 mg/l - Remarques: 14 d
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.1 mg/l - Remarques: 21 d
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.
PPG-2 methyl ether - CAS: 34590-94-8
Biodégradabilité: Rapidement dégradable
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
Biodégradabilité: Rapidement dégradable
Biodégradabilité: 15 - Durée: 10G - %: 50
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
Bioaccumulation: 3 - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 100
Test: 2 -0.486
- 12.4. Mobilité dans le sol
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
Mobilité dans le sol: Pas mobile
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
No
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
No

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H330 Mortel par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H311 Toxique par contact cutané.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

RUBRIQUE 9 :

N.A. - Non applicable : les données ou la fonction ne sont pas applicables au produit .

Non pertinent : les données ou la fonction ne sont pas pertinentes pour déterminer les propriétés dangereuses du produit .

N.A. - Non disponible : données ou caractéristique , tout en étant potentiellement pertinents pour déterminer les propriétés dangereuses du produit , ne sont pas disponibles .

Paragraphe modifiés:

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Fiche de Données de Sécurité

OMEGA PLUS

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.